



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 janvier 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un du mois de janvier à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	x	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise POBEAU	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point n° 2 : Crèche

Françoise POBEAU fait un point sur le dossier :

- La restitution de l'étude de diagnostic interviendra lors d'une réunion en février 2011. Sont invités à cette réunion la CAF, le Conseil Général, l'ACEPP (association des collectifs enfants parents professeurs) et l'association Pétronille en Pays de Tronçais.
- L'étape n°2 consistera à rencontrer les maires du Pays de Tronçais ainsi que les maires des communes du cher limitrophes pour leur présenter le projet.
- Le coût de fonctionnement en dehors des aides devrait s'élever à environ 30 000 €. Il s'agirait d'une structure de 10 places dont le coût clés en main est estimé à 240 000 €.
- Au vu de l'avancement actuel du projet, la parcelle réservée sur le terrain Vincent est recédée. Un emplacement plus excentré du bourg semble mieux convenir.

Point n° 3 : Ecoquartier

Le cabinet UBAK vient de rendre le rapport préliminaire au projet. Il s'agit d'une étude relative à l'implantation du futur quartier et à sa viabilisation (coût 338 548 € HT).

Une réunion publique est prévue le 28 janvier prochain à 18h.

Le conseil municipal à l'unanimité charge **M. Le Maire** de déposer une demande de subvention pour la viabilisation auprès du Conseil Général de l'Allier.

La prochaine étape consiste en le choix d'un Maître d'œuvre chargée de veiller aux travaux de viabilisation et de faire respecter le Cahier des Charges auprès des futurs propriétaires.

POINT N° 4 : Terrains

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'un particulier propose de vendre un terrain en bordure de rivière. Ce terrain pouvant permettre le passage d'une canalisation d'assainissement, la municipalité a engagé des démarches auprès des domaines pour connaître le coût préconisé.

Ce coût étant de 4 400 €, le Conseil municipal autorise **M. le Maire** à poursuivre la tractation.

M. le maire informe également le Conseil Municipal que l'étude du généalogiste concernant la *succession JACQUET* touche à sa fin.

POINT N° 5 : Travaux en cours

Les travaux concernant les remparts doivent reprendre début mars.

La rénovation de la maison accolée au presbytère doivent être terminés en avril.

POINT N° 6 : Questions diverses

1) Association des « plus beaux villages de France »

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les financeurs d'opérations de rénovation du patrimoine historique d'Ainay le Château souhaitent que la municipalité dépose un dossier auprès de l'association des « plus beaux villages de France ». Le coût de l'expertise est fixé à 1 370 €.

Le conseil municipal donne son accord pour cette démarche et demande l'inscription de cette étude au budget 2011.

2) Tennis

L'éclairage d'un court de tennis, permettrait aux équipes de valoriser leur progression sportive. L'octroi d'une subvention pourrait permettre de réaliser ces travaux à hauteur de 30%.

Le conseil municipal donne son accord pour faire une demande de subvention en vue de la réalisation de l'éclairage d'un court.

Marc SIGNORET précise qu'il serait judicieux de réaliser des travaux d'enrobé en même temps, le revêtement en gravillons actuel occasionnant des projections sur les courts.

3) Station d'épuration

Marc SIGNORET explique qu'actuellement, plusieurs fois par semaine, les employés communaux « surveillent » la station pour vérifier son bon fonctionnement.

Il informe le Conseil municipal que la société Veolia a proposé l'installation d'une « téléalarme » devant permettre d'éviter ces déplacements.

Il informe également le Conseil que la vidange des 3 derniers bacs aura lieu au cours de l'été 2011.

4) Stade

Corinne TREBOSC propose qu'un portillon soit installé près de l'entrée de la salle de sport pour permettre aux familles d'aller chercher plus facilement les enfants le soir en hiver. Actuellement, le terrain à cet endroit est très sombre et de plus par temps humide, il est très boueux. **Marc SIGNORET** se charge de demander aux employés la confection d'un portillon.

5) Assainissement *Rue des Saulniers*

Marc SIGNORET informe le conseil que les travaux seront réalisés en régie afin de réduire le coût fixé à 122 000 € par une entreprise. Une subvention sera demandée pour le coût des fournitures qui devraient s'élever à 15 000 €. A cela s'ajoutera le compactage et les travaux de reprise des revêtements.

6) Passage pour piétons

Gérard REVIDON demande de nouveaux que les passages pour piétons devant Intermarché et *Rue des Bergeries* soient tracés.

Marc SIGNORET en prend acte.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.

**Le prochain conseil municipal est fixé
Le vendredi 18 février 2011 à 19h**